

Le Président

à

Mesdames, Messieurs les Conseillers Communautaires

Mont Lozère et Goulet, le 30 novembre 2020

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter au conseil communautaire qui aura lieu

**Le 4 décembre 2020 à 14heures 30 – Salle des Fêtes – Le Bleymard**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 29 septembre 2020
- Donner d'actes des décisions prises suivant la délégation donnée au Président
- Présentation du projet de résidence thermique de Bagnols les Bains
- Décisions modificatives – budget principal et budgets annexes
- Présentation et approbation du règlement du SPANC
- Fixation prix de vente eau à l'Association Golf la Garde Guérin
- Subvention atelier de la Châtaigne
- Fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- Versement d'une subvention au Foyer Rural de Langlade-Brenoux pour fonctionnement ALSH du Valdonnez
- Remplacement d'un emploi en congés de maternité à l'ALSH
- Renouvellement du contrat d'un agent dans le cadre d'un emploi aidé pour l'ALSH, de l'agent pour le gardiennage de la déchetterie du Bleymard et de l'agent chargé de la gestion de la Halle des Sports de Villefort
- Autorisation signature de convention de mise à disposition du personnel de la commune Mont-Lozère et Goulet
- Autorisation signature de convention de mise à disposition de notre personnel aux communes
- Répartition des charges de personnel et assurances sur les budgets annexes
- Fixation des quotas d'avancement de grade
- Etude la version finale du contrat « bourg centre » de Saint Etienne du Valdonnez
- Programme Petites Villes de Demain
- Portage financier du projet d'aménagement du sentier de l'Etang de Barrandon
- Protocole transactionnel Eco-gîtes de Pied de Borne
- Approbation du transfert de la compétence de gestion et du développement des stations du Mont-Lozère (station du Mas de la Barque et station du Mont Lozère) au Département de la Lozère
- Approbation des nouveaux statuts du SMAML
- Modification des statuts de l'Office de Tourisme
- Désignation des représentants au CDT, au CRTL
- Versement d'une cotisation de 500 € à l'Association Voie Régordane
- Contrat de rivière Lot Amont
- Autorisation signature convention départementale France Services
- Evolution de l'OCCAL
- Règlement de l'opération « Entreprises 48 solidaires »
- Autorisation signature avenants à l'immobilier d'entreprise et à l'immobilier touristique
- Subventions Contrats Educatifs Locaux
- Subvention association EOLE
- Fixation du lieu du prochain communautaire
- Questions diverses

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Président

Jean de LESCURE

